



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2024-141-2 et R-2024-189

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 18 juin 2024 :

Règlement R-2024-141-2 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement R-2019-141 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de prévoir des dispositions relatives à l'utilisation d'excédent d'actif dans le volet courant** », et

Règlement R-2024-189 intitulé « **Règlement visant à soustraire le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux de l'autorisation d'un logement accessoire** », et

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 juin 2024.

NANCY GAGNON, greffière adjointe